

Comptabilité - Exercice 1998 - Budget supplémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année à la même époque, le Budget Supplémentaire est présenté au Conseil Municipal. Ce document reprend pour le Budget Principal :

- d'une part, l'excédent de clôture constaté en section de fonctionnement du Compte Administratif 1997 soit 196 146 341,26 F duquel 135 523 768,32 F ont été prélevés afin d'équilibrer la section d'investissement, ce qui porte l'excédent disponible à 60 622 572,94 F ; de cet excédent disponible, 15 000 000 F ont fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif 1998 et 15 575 375,99 F ont été affectés à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,

- et d'autre part, les restes à réaliser en section d'investissement qui se montent en recettes à 78 806 139 F et en dépenses à 75 431 976 F.

Ces chiffres globaux sont répartis dans les différents chapitres du budget.

Outre ces opérations de reprise de l'exercice précédent, le Budget Additionnel enregistre toutes les opérations nouvelles ayant fait l'objet de votes du Conseil Municipal du début de l'exercice au 02/11/1998 inclus.

Les principales opérations, tant en reports qu'en opérations nouvelles, sont :

- en recettes :

* Au compte 13, les subventions d'équipement pour 41 143 681 F,

* Au compte 16, les emprunts prévus pour 211 989 001 F. Ils concernent pour 55 550 000 F les reports de 1997, pour 10 000 000 F la modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères et pour 146 439 000 F la gestion active de la dette et de la trésorerie, soit :

. ouverture de crédits pour retirages effectués sur le contrat long terme renouvelable pour 95 000 000 F

. renégociation de prêts à taux fixes égaux ou supérieurs à 7 % pour 18 854 000 F

. renégociation de prêts à taux révisables, assortis de marges élevées (0,20 % et 0,30 %) pour 32 585 000 F

* Au compte 21, les diverses opérations d'ordre concernant les immobilisations corporelles pour un montant de 6 001 009,19 F qui regroupent principalement :

. les aliénations de terrains et d'immeubles pour 2 418 895 F

. les opérations de transfert à la CTB du droit à récupération de la TVA sur les investissements réalisés dans le domaine des transports urbains, pour 1 870 031,19 F

. la quote-part de nos partenaires à hauteur de 1 712 083 F pour la réalisation et l'extension du Réseau LUMIERE (report de 1997)

* Au compte 27, les autres immobilisations financières pour 11 544 757,17 F qui se rapportent pour :

. 3 330 495,91 F aux créances pour avances en garanties d'emprunts (ARIM : 171 858,44 F - COPSB : 2 498 622,20 F - GARE/BTT : 619 507,28 F - Rackham Productions COFRAMUS : 40 507,99 F)

. 1 648 633,17 F au remboursement par la CTB de la TVA récupérée sur les investissements réalisés dans le domaine des transports urbains

. 6 165 628,09 F au remboursement d'avances en garanties d'emprunts versées au Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon (4 799 223 F) et au Syndicat Mixte de Besançon - Chemaudin (1 366 405,09 F)

* Au compte 28, les amortissements des immobilisations pour 1 320 000 F

* Au compte 74, les dotations subventions et participations de fonctionnement pour 5 244 555 F.

- en dépenses :

* au compte 16, le remboursement de la dette en capital, pour un montant de 146 439 000 F résultant de la gestion active de la dette

* au compte 21, les acquisitions de biens pour 33 673 326,87 F

* au compte 23, les travaux neufs et grosses réparations pour 96 435 650,29 F

* au compte 65, les autres charges de gestion courante d'un montant de 14 030 954 F qui concernent principalement :

. les subventions d'équipement pour 12 454 000 F

. les subventions de fonctionnement pour 815 661 F

* au compte 68, les dotations aux amortissements et provisions pour 1 320 000 F.

En conséquence, les balances arrêtées à ce jour s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	423 350 613,34 F	43 805 040,34 F
Dépenses	415 306 081,34 F	30 287 858,00 F
Excédent	8 044 532,00 F	13 517 182,34 F
Excédent global : 21 561 714,34 F		

Il convient d'ajouter aux opérations précitées concernant le Budget Principal, celles des budgets annexes des Services des Eaux, de l'Assainissement, du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées et des Forêts Communales.

Etablies selon les mêmes règles que pour le Budget Principal, les balances des budgets annexes sont arrêtées comme suit :

Budget du Service des Eaux

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	11 671 501,00 F	5 071 027,20 F
Dépenses	11 669 441,98 F	1,00 F*
Excédent	2 059,02 F	5 071 026,20 F
Excédent global : 5 073 085,22 F		

Budget du Service Assainissement

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	40 068 312,69 F	7 787 263,91 F
Dépenses	40 066 845,00 F	1,00 F*
Excédent	1 467,69 F	7 787 262,91 F
Excédent global : 7 788 730,60 F		

* correspondant à la gestion comptable d'écarts d'arrondis sur prêts Caisse des Dépôts et Consignations suite à un changement de leur système de gestion.

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	285 917,94 F	- 17 785,72 F
Dépenses	124 597,00 F	- 18 622,00 F
Excédent	161 320,94 F	836,28 F
Excédent global : 162 157,22 F		

Budget du Service Forêts Communales

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 519 722,00 F	64 000,00 F
Dépenses	2 519 722,00 F	64 000,00 F
Excédent	0,00 F	0,00 F
Excédent global : 0 F		

L'excédent du Budget Général ainsi déterminé se monte globalement à 34 585 687,38 F.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Budget Supplémentaire de l'exercice 1998 qui est à la fois un budget complémentaire en ce sens qu'il rectifie le Budget Primitif 1998 par des compléments et des réductions de crédits apportés en application des décisions prises par l'assemblée délibérante au cours de séances antérieures, et un budget de reports qui assure la liaison avec l'exercice précédent.

«**M. VUILLEMIN** : Il s'agit de présenter le budget supplémentaire global de l'exercice 1998. C'est un document qu'on présente chaque année à la même époque, un document qui récapitule toutes les décisions prises par notre assemblée, les opérations de reprise sur l'excédent précédent, excédent du compte administratif 1997, les restes à réaliser en section d'investissement et toutes les opérations nouvelles qui ont été votées depuis le début de l'année jusqu'au 2 novembre inclus. Ces opérations nouvelles, c'est ces fameux tableaux d'opérations d'ordre que vous voyez régulièrement au Conseil Municipal.

Deux ou trois mots de commentaires si vous le permettez. Le premier pour dire qu'en application de la M14, vous savez que nous avons décidé de voter notre budget par fonction et donc dans le document le budget est présenté à la fois par fonction et par nature, qu'il s'agisse de la section de fonctionnement c'est les pages blanches, ou de la section d'investissement c'est les pages bleues, fonction et nature.

Un mot peut-être sur les restes à réaliser qui peuvent paraître élevés. En recettes, un peu plus de 78 MF, dans ces 78 MF il y a 55,5 MF de reports d'emprunts, le reste étant des subventions, des participations pas encore versées à la Ville. En ce qui concerne les dépenses, 75 MF, je dirais que c'est mieux que les années précédentes, il n'y a donc pas de dérive. Je voudrais préciser aussi que le pourcentage de réalisations de notre section d'investissement se situe à hauteur de 72 %, c'est-à-dire au-dessus de la moyenne nationale qui est inférieure à 70 %.

Autre élément intéressant à noter s'agissant du budget principal, c'est l'excédent global, investissement et fonctionnement, de 21,5 MF».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité moins 9 abstentions, le budget supplémentaire de l'exercice 1998.

Récépissé préfectoral du 28 décembre 1998.